

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu, [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Matricule : 2118 Société : RAK

Cif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HAMED TALLABI Date de naissance : 01 01 1949

Adresse : RUE ZAMA E 4 N° 185 Lissarje CASA Total des frais engagés : 43500 Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/12/2021

Nom et prénom du malade : HAMED TALLABI Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : connectivite gligne

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casablanca

Le : 14/12/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14 DEC 2020			250	<i>S.M. RIAH Ophtalmologiste Rés. Habiba, N°78, 2ème Etage Bd. Haj Fateh - El Oulfa - Casablanca</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>KADER OPTIQUE OPTICIENNE - OPTOMTRIE 404 AV ALDELLAH - El Oulfa Casablanca Tel: 0522 287073. Fax: 0522 801836</i>	23/12/20	33000,-

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	
		00000000	00000000	
	D	00000000	00000000	
		35533411	11433553	
	B			
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ophtalmologiste (Adultes et Enfants)

Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca

Ancienne Interne du CHU de Pointe à Pitre, France

Ancienne résidente à l'Hôpital 20 Août

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca
et de l'Université des Antilles-Guyane (France)

إختصاصية في الطب و جراحة العيون (عيون و كبار)

داخلية سابقة بالمركز الإستشفائي الجامعي ابن رشد

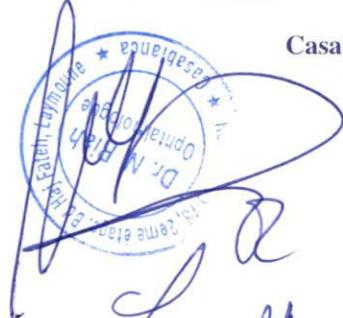
طبيبة داخلية سابقة بالمركز الإستشفائي الجامعي

بوات آيت - فرنسا

طبيبة مقيمة سابقة بمستشفى 20 غشت

دبلوم التخصص بكلية الطب بالدار البيضاء و جامعة بيفزارسا

Casablanca, le :



Lunettes de correction
optique, VL + MADER OPTIQUE
404, Av. Abdellah Senhaji Brissal
Tél. 0522 28 70 73 - Fax 0522 80 70 56 - Casablanca

Vues progressifs anti-UV + filtre bleu

R₁ = + 2,25 (- 0,50)

R₂ = + 2,50 (- 0,50)

R₃ = + 2,25 D

Macé d'affiner un bon confort

إقامة حبيبة، رقم 78، الطابق 2 - شارع الحاج فاتح - الولفة - الدار البيضاء

Résidence Habiba, Numéro 78, 2 ème étage, Boulevard El haj fateh - Oulfa - Casablanca

KADER OPTIQUE

404, Av. Abdellah Senhagi
IDRISSIA 1 -Casablanca
Tél: 05 22 28 70 73
Fax: 05 22 80 18 36

IF : 02520198
CE : 001823017000027
INP : 095004081

FACTURE 0005468

Le 23/12/2020

M. T A Z L A B S I Ahmed

Risat

Ordonnance du docteur

NRS de nomenclature
correspondants à
la prescription

Loin { O. D. = ✓
O. G. = ✓

Prés { O. D. = ✓
O. G. = ✓

D. F. { O. D. = SNB
O. G. = T23

FOURNITURES :

1 Montures : Rebalise 800,- 800,-

2 Verres : Profontralit 1250,- 2500,-

La présente facture arrêtée à la somme DH

TOTAL

3300,-

Mais ille fois
cest pris

KADER OPTIQUE
OPTICIEN OPTOMATRICE
404, Av. Abdellah Senhagi, Drissia 1
Tel. 0522 28 70 73 - Fax: 0522 80 18 36 - Casablanca